

Informations sur le budget 2026

REVENUS 2026			
	Budget		Écart (%)
	2025	2026	
Taxes	7 541 000 \$	8 143 000 \$	8 %
Tarification, compensation	1 769 900 \$	2 000 200 \$	14 %
Services rendus	216 000 \$	183 200 \$	- 15 %
Imposition de droits	590 000 \$	680 000 \$	15 %
Amendes et pénalités	35 000 \$	20 000 \$	- 43 %
Intérêts	105 000 \$	70 000 \$	- 33 %
Autres revenus	17 000 \$	17 000 \$	0 %
Transferts	179 000 \$	471 300 \$	163 %
Affectations	149 491 \$	0 \$	- 100 %
TOTAL DES REVENUS	10 602 391 \$	11 584 700 \$	9,26 %

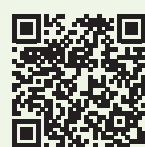
DÉPENSES 2026			
	Budget		Écart (%)
	2025	2026	
Administration générale	1 928 000 \$	1 976 150 \$	2 %
Sécurité publique	1 347 500 \$	1 501 000 \$	11 %
Transport	2 544 600 \$	2 976 200 \$	17 %
Hygiène du milieu	1 251 829 \$	1 537 000 \$	23 %
Santé et bien-être	5 000 \$	5 150 \$	3 %
Urbanisme et développement	764 000 \$	734 600 \$	- 4 %
Loisirs et culture	908 800 \$	1 029 000 \$	13 %
Frais de financement	496 500 \$	603 800 \$	22 %
Remb. dette long terme	1 115 600 \$	1 107 800 \$	- 1 %
TOTAL DES DÉPENSES	10 361 829 \$	11 470 700 \$	11 %

TAUX DE TAXES 2026			
TAXE FONCIÈRE	Budget		Écarts (%)
	2025	2026	
Résiduelle	0,6470 \$	0,4980 \$	- 23 %
Non résidentielle	1,1474 \$	0,8820 \$	- 23 %
Agricole	0,6470 \$	0,4980 \$	- 23 %
Industrielle	1,1474 \$	0,8830 \$	- 23 %
Terrains vague desservis	0,7950 \$	0,0800 \$	1 %

PLATEFORME DE TAXATION EN LIGNE MAINTENANT DISPONIBLE!

Pour vous inscrire à notre plateforme de taxation en ligne afin de pouvoir accéder à votre compte facilement toute l'année, suivez les liens ci-dessous! C'est facile, rapide et pratique!

Lien de notre plateforme en ligne Voilà!



Consultez notre marche à suivre pour vous inscrire!



POUR CONSULTER LA DOCUMENTATION COMPLÈTE DU BUDGET 2026, VISITEZ NOTRE SITE INTERNET SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA SUR LA PAGE: BUDGET ET FINANCES

QUAND DOIS-JE PAYER MON COMPTE DE TAXES?

Si votre compte de taxes est de 300 \$ ou moins, le paiement complet est dû le 25 mars 2026.

Si votre compte de taxes est de plus de 300 \$, vous pouvez procéder au paiement de celui-ci en 3 versements égaux dus aux dates suivantes :

- 1er versement : 25 mars 2026
- 2e versement : 25 juin 2026
- 3e versement : 25 septembre 2026

COMMENT PUIS-JE PAYER MES TAXES FONCIÈRES?

PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Vous pouvez payer votre compte à votre institution financière, au comptoir, au guichet automatique ou par accès sécurisé sur son site Web. Pour chaque paiement, vous devez inscrire comme numéro de référence le numéro de matricule à 16 chiffres (inscrit à droite sur le coupon d'échéance). Bien vérifier votre numéro de matricule avant de confirmer votre paiement. Prévoyez un délai de traitement suffisant pour respecter l'échéance. Les institutions suivantes permettent le paiement de la taxe par virement : Desjardins, CIBC, TD, Tangerine, BM, Laurentienne, Royale, BN et Scotia.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Si vous avez confié le paiement de vos taxes foncières à votre créancier hypothécaire, assurez-vous auprès de celui-ci que les paiements seront effectués au plus tard à la date d'échéance. Validez s'il a reçu une copie de votre compte de taxes annuel et au besoin, transmettez-lui une copie.

PAR LA POSTE

Faites parvenir vos chèques et coupons détachables à :

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
150, rue du Moulin
Saint-Ferréol-les-Neiges QC G0A 3R0

Prévoyez un délai de livraison postale suffisant pour que votre paiement soit reçu avant la date d'échéance. Afin d'éviter les frais d'intérêts et les pénalités de retard, si vous payez par chèques, nous vous suggérons de joindre lors du premier paiement, des chèques postdatés pour les 2 autres. Merci de ne brocher aucun document. À noter que des rappels seront envoyés en mai et novembre, en cas de retard.

EN PERSONNE

Vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville et payer en argent comptant, par chèque ou carte de débit. Nos heures d'ouverture sont les suivantes :

Lundi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 16 h 30. Mardi : de 9 h à 16 h 30. Vendredi : de 8 h 30 à 16 h. Note : Nos bureaux sont fermés tous les jours entre midi et 13 h.